

Stratégie nationale de transition écologique EN PACA vers un développement durable >> 2015-2020

L'action : «Fonds Chaleur en Provence-Alpes-Côte d'Azur»
L'ADEME PACA (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)



1 2 3 4 5 6 7 8

En France, la production de chaleur représente actuellement la moitié des consommations d'énergie, mais repose encore principalement sur les combustibles fossiles.

Le «fonds chaleur en Provence-Alpes-Côte d'Azur» est la **déclinaison régionale par l'ADEME d'un programme national de l'ADEME, lancé en 2009** pour le financement d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture. Il permet à la chaleur renouvelable d'être plus compétitive que celle produite à partir d'énergies conventionnelles.

L'ADEME apporte un accompagnement méthodologique et financier à l'opération.

1 2 3 4 5 6 7



Eco-quartier Cap-Azur



LOGIREM Le Provence

Les objectifs : Répondre aux engagements nationaux en région

- > **Développer** les énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, biomasse, biogaz, géothermie, thalassothermie, énergie de récupération), pour augmenter d'ici à **2020** la part des Energies renouvelables (EnR) à **27 %** dans la consommation énergétique nationale (engagements de la COP 21) ;
- > **Multiplier** par **5** d'ici **2030** la quantité d'Energies Renouvelables et de Récupération, tel que l'indique la loi Transition de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;
- > **Lutter** contre le réchauffement climatique ;
- > **Créer** des emplois locaux pérennes ;
- > **Gérer** les ressources locales ;
- > **Renforcer** l'indépendance énergétique.

1 2 3 5



Stratégie nationale de transition écologique EN PACA vers un développement durable >> 2015-2020

Les partenaires

L'ADEME intervient seule dans le processus de l'opération : elle lance l'appel à projets, instruit le dossier et décide de l'octroi de l'aide avec cependant la contribution occasionnelle de certains services (**DREAL, DRAAF, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, DDT(M), ARS**).

8

Les bénéficiaires

Sont concernés, collectivités locales et territoriales, associations, entreprises, copropriétés, organismes publics, syndicats professionnels, établissements consulaires et notamment le secteur du logement social et de la santé.

1 2 3 4 5 6 7

Le financement

L'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur **apporte une aide financière moyenne de 30%** (possibilité de co-financements FEDER et/ou Region).

Le bilan...

Depuis 2009 en PACA, **187** projets ont été soutenus financièrement par l'ADEME pour un montant global d'investissements de près de **136 Millions** d'€. Le Fonds Chaleur a permis une substitution de près de **27 000 tep** (tonne équivalent pétrole) et **la mise en place de projets plus importants et plus structurants (selon les résultats de l'opération sur le terrain)**.

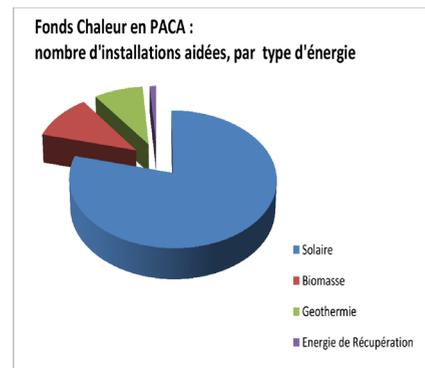
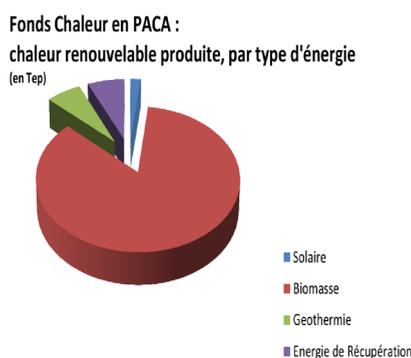
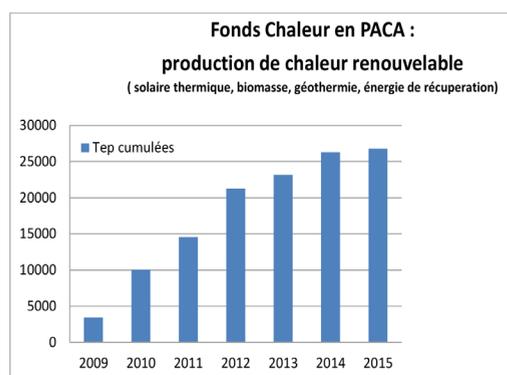
Par exemple, en **2010**, la puissance moyenne des chaufferies bois était de 380 kW, alors que les chaudières aidées par le Fonds Chaleur ont une puissance moyenne de 2 700 000 kW. Hormis les chaufferies portées par les industriels, la totalité des opérations biomasse sont associées à un réseau de chaleur.

Depuis la création du «Fonds chaleur en Provence-Alpes-Côte d'Azur», 30 kilomètres de réseau, alimenté par de la biomasse ou de la géothermie, ont été installés, soit une augmentation de près de 80% par rapport à 2008.

...et la suite...

Un nouvel appel à projets lancé en **2016**. La 1ère vague a été clôturée le 31 mars 2016 ; la 2ème vague arrive à échéance au 15 septembre 2016.

Plus d'infos : <http://paca.ademe.fr/aap-fonds-chaleur-2016>



Pour accéder aux indicateurs :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

